

Certificat Général d'Opérateur - CGO

Titre(s) visé (s)

? Attestation de formation menant au certificat général d'opérateur correspondant (CGO).

Texte (s) de référence

? Arrêté du **08 février 2016**, modifié, relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectricien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe II (conditions de délivrance du CGO).

Finalité (s), objectif (s) de la formation

? Le certificat (CGO) permet à son (sa) titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques, dans le cadre du SMDSM et est valable dans toutes les zones océaniques et sur tous types de navires.

? Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, y compris par satellite, les équipements d'une station de navire SMDSM et ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification. Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser vocabulaire et phrases types normalisées de l'O.M.I. dans le cadre de ses communications SMDSM.

Public (s) concerné (s), conditions d'admission, prérequis formation

? Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM, ou chargée de quart.

? Un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, délivré par un médecin des gens de mer devra être présenté lors de l'inscription.

? Avoir 18 ans au moins, le jour de l'examen.

? Pas de prérequis formation. Néanmoins la pratique de l'anglais et du vocabulaire SMCP OMI est vivement conseillée.

Conditions de délivrance des attestations et du titre correspondant

? Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimales requises spécifiée dans la section A-IV/2 du code STCW permettant de satisfaire aux épreuves d'un examen final (épreuves écrites, orales, pratiques, dont une partie en langue anglaise), justifier de l'attestation d'acquisition du module. Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note éliminatoire*, à l'ensemble des épreuves.

? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation.

? Avoir 18 ans au moins, le jour du dépôt de la demande du titre.

? Certificat soumis à une revalidation quinquennale.

Intervenant (s) (es)

? Formateurs (trices) pour adultes, titulaires du C.G.O., expert(e)s en formation SMDSM, agréé(e)s par l'administration des affaires maritimes. Intervention possible d'un(e) formateur(trice) en langue anglaise sur la partie Anglais O.M.I.

Coût, horaires, dates et sites de formation

Durée (s), modalités (s) de formation, effectifs (seuils) par session

? Nous consulter.
? **70h (10 jours)**, comprenant les épreuves finales (épreuve écrite et épreuves pratiques).

Financement

? Formation théorique (50%) et pratique (50%) avec exercices simulés, dispensée en centre, en continu, en présentiel, dans une salle de cours dédiée SMDSM, équipée d'un simulateur.
? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)
? Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements,

Conseil (s) pratique (s)

? de 6 à 8 stagiaires (maximum).

? Pour ceux (celles) dont le niveau en anglais est jugé insuffisant, un cours préparatoire à la pratique de l'anglais maritime et à l'usage du vocabulaire SMCP OMI peut-être envisagé.

Programme de la formation

FORMATION

CGO Cadre réglementaire du service mobile maritime

? Nous consulter pour nous contacter

Certificat

Général

? **Conditions d'admission** : toute note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite et toute note inférieure à 12/20 à chacune des épreuves pratiques.

? **Identification des stations radio**

(stations de navires, stations côtières, stations de recherche et sauvetage, de trafic maritime (STM), Vessel Tra

? **Ouvrages et documents**

(Liste IV de l'UIT, ouvrages SHOM, Manuel maritime des services mobiles et mobile par satellite...)

? **Principes de radiocommunications maritimes – principe de fonctionnement des équipements**

(Généralités sur les ondes électromagnétiques, base du SMM, appels sélectifs numériques, radiotelex, batteries

? **Pratique : 34h30**

? **Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements** (équ

? **Autres équipements**

(AIS, système d'alerte sûreté du navire ...)

? **La recherche et le sauvetage** (SAR, MRCC, IAMSAR ...)

? **Systèmes de comptes rendus des navires** (AMVER, JASREP, MASTREP)

? **Système d'identification et de suivi des navires à grande distance** (LRIT)

? **Utilisation de l'anglais**

(codes internationaux, vocabulaire normalisé SMCP, Anglais en radiotéléphonie ...)

? **Correspondance publique** (notions)

? **Evaluation finale : 1 épreuve écrite (2h) + 2 épreuves pratiques en simultané (0h30), dont une épreuve**

Total formation CGO **70 h**
(dont évaluation finale)

